



Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines



Projet TULIP

Contribution française

Confédération Générale du Travail /
Université de Versailles St Quentin –
en-Yvelines



Compétences Formelles-Non Formelles-Informelles

NOT WHAT YOU HEAR, IT WHAT YOU DO !

- Compétences formelles : acquises dans ses études et son activité professionnelle et certifiées
- Compétences non formelles : acquises dans ses activités de citoyen (syndicat, politique, ONG, association ...) et d'exercice professionnel
- Compétences informelles : acquises dans ses activités individuelles et citoyennes (famille, amis, réseaux sociaux, sport, loisirs, histoire personnelle ...)

UN TRAVAILLEUR - UN CITOYEN - UN HOMME

Le syndicalisme n'est pas un métier

- L'engagement syndical est un choix de responsabilité sociale non un choix de métier
- Historiquement dans le Syndicat du livre, c'est le « meilleur ouvrier de France dans le domaine » qui était aussi responsable syndical
- La responsabilité syndicale ne doit pas être une responsabilité à vie afin d'améliorer la démocratie participative des citoyens
- Le responsable syndical doit pouvoir valider ses compétences acquises lors de l'activité syndicale pour une insertion ou une mobilité professionnelle



Les compétences liées à la responsabilité syndicale (1)

Les compétences du syndicaliste sont liées aux quatre fonctions :

- le porte parole
- le facilitateur
- l'analyste
- le gestionnaire



Les compétences liées à la responsabilité syndicale (2)

Compétences transversales :

écouter et exprimer, organiser et décider, se documenter,
monter des dossiers, créer et participer à un
fonctionnement démocratique

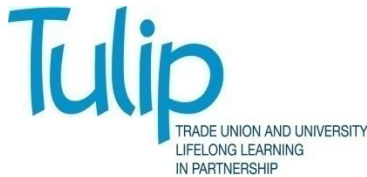
Compétences liées aux interventions sur le milieu interne :

développer, gérer, animer et former, informer, s'informer,
gérer des conflits, représenter sa structure en interne



La VAE outil indispensable de la formation tout au long de la vie

- La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est contenu dans un texte de loi français
- La VAE permet de prendre en compte les compétences formelles (compétences certifiées), non formelles (expériences sociales et professionnelles) et informelles (expériences individuelles)
- La VAE permet d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme universitaire pour consolider ses acquis dans le cadre de la négociation d'un emploi



L'université service public de la VAE

- Seules les universités peuvent attribuer des diplômes de l'enseignement supérieur dans le cadre du LMD (processus de Bologne)
- Seules les universités disposent de formations dans tous les domaines donc offrent une possibilité de validation des acquis formels, informels et non formels

La formation universitaire, une formation du citoyen

- L'université forme des citoyens et non des syndicalistes
 - Mais l'université doit permettre à tout citoyen de devenir syndicaliste
 - L'université devrait intégrer dans tous ses cursus les compétences indispensables pour devenir citoyen
- Le CV Europass devrait faire apparaître une ligne spécifique sur les compétences citoyennes au même niveau que les compétences numériques ou linguistiques

Compétences citoyennes

- Au niveau universitaire
Droit du travail, les syndicats et les structures associatives, valorisation des responsabilités prises en tant qu'étudiant/citoyen (ECTS Citoyens)
- Au niveau du syndicat suivant la responsabilité
Syndiqué (compétences relationnelles fortes), délégué syndical (compétences relationnelles et organisationnelles fortes), permanent (compétences relationnelles, organisationnelles et de négociation fortes) et délégué du personnel (compétences de persuasion et de conviction fortes)



La coopération dans le cadre du projet Tulip

- Elaboration en commun des modules citoyens obligatoires dans tout cursus universitaire
- Elaboration d'un référentiel de compétences associées aux 4 types de responsabilités syndicales
- Elaboration de modules de formation tout au long de la vie pour acquérir les compétences liées aux responsabilités syndicales (équipe de formation mixte universitaires/responsables syndicaux)
- Construction d'un observatoire des exemples de VAE pour diplômer des responsables syndicaux

Les études de cas du projet Tulip : VAE de responsables syndicaux

Cas 1 : « La validation des acquis de l'expérience militante dans le champ syndical : une reconnaissance du militantisme »

Opérateur : l'Institut Régional du Travail de Midi-Pyrénées

Objectifs :

- préciser les champs de compétences de l'expérience syndicale
- les domaines universitaires compatibles
- le dispositif d'accompagnement pour la VAE

Acteurs : 13 militants syndicaux représentatifs de la diversité des situations, des universitaires, des représentants des institutions impliquées dans la VAE ainsi qu'une équipe d'animateurs pédagogiques et de chercheurs.



Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines



Les études de cas du projet Tulip : VAE de responsables syndicaux

Cas 2 : « mise en œuvre d'une politique régionale en faveur du développement de la VAE »

Opérateur : l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les partenaires sociaux

Objectifs :

identifier et faire reconnaître les acquis syndicaux afin de les valoriser dans le cadre d'une démarche de VAE

Acteurs :

CIBC (Centre de Bilan de Compétence) régional.

16 militants syndicaux

responsables universitaires VAE



Les études de cas du projet Tulip : VAE de responsables syndicaux

Cas 3 : « Deux exemples significatifs de validation individuelle de militants »

Opérateur : Pôle VAE universitaire

Objectifs :

- accompagnement global VAE (choix du diplôme, rédaction du projet, validation par le responsable pédagogique de la demande universitaire, aide à la rédaction du dossier VAE, préparation au jury de validation)

Acteurs : universitaires du pôle VAE

un permanent CGT

un conseiller syndical à la Direction Départementale du Travail



Les études de cas du projet Tulip : VAE de responsables syndicaux

Cas 4 : « Unités d'enseignement (UE) citoyens dans le cadre du LMD »

Opérateur : Université de Versailles St Quentin en Yvelines

Objectifs :

- UE sur les aspects juridiques qui encadrent la structuration et l'action du monde associatif (3 ECTS)
- UE sur les relations entre le monde associatif et la sphère économique et marchande (3 ECTS)
- UE sur la pratique associative (3 ECTS)

Acteurs : instances de l'université